ville de fonsorbes
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Centre Communal d'Action Sociale
mercredi 17 décembre 2025 - 18 h 15

PROCÈS-VERBAL de SÉANCE

Mme la Présidente ouvre la séance à 18h15, puis procède à l'appel des Membres

Date de convocation : 10 décembre 2025		
Présents	Mmes BRUN, CANE, COUSTEAU, DAVILA, DURIER, GOSSELIN, LACOSTE, LEMIRE, RAZAFIMBAHINY, SEVERAC, SIMÉON, VITET MM. PILET, SEVERAC	
Procurations	**Mme / M.**	**a donné procuration à Mme / M.**
	Mme RIPOLL	Mme LACOSTE
Absent excusé	Mme DUBOIS, M. FEDOU	
Présidente	Mme SIMÉON	
Secrétaire	Mme COUSTEAU	
Personnel administratif	. Directrice Générale des Services . Directeur Général Adjoint des Services et Directeur du Pôle Éducatif et Social . Responsable du Pôle Social . Assistante administrative du CCAS	
Ordre du jour	1 – Désignation du secrétaire de séance 2 – Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du CCAS 3 – Contrat groupe d'assurance statutaire 4 – Gratuité des professionnels-accompagnateurs lors du repas et du goûter des aînés 5 – Clôture et modification de la régie CCAS 6 – Manifestations organisées par le CCAS en faveur des aînés 7 – Informations diverses 8 – Décisions de la Commission Permanente *(Conformément à l'article 22 – chapitre 4 du règlement intérieur du CCAS, ce point sera débattu à huis clos.)*	

1 – Désignation du secrétaire de séance

Mme la Présidente : Pour ce qui concerne la désignation du secrétaire de séance, je propose Mme COUSTEAU.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation de Mme Cousteau en qualité de secrétaire de séance			
VOTE	Pour	15	
	Contre	/	
	Abstention	/	

2 – Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du CCAS

Mme la Présidente : Le PV du conseil d'administration du 5 novembre, avez-vous des remarques ? M. Pilet.

M. Pilet : Sur un des votes où Marie-Françoise était sortie de la salle, il est marqué qu'elle a voté comme une abstention.

Mme la Présidente : Non, elle ne s'est pas abstenue. Elle est sortie, elle n'a pas participé au vote.

M. Pilet : Oui, voilà.

Mme la Présidente : Mais les absents ne participent pas au vote, en fait c'est une abstention aussi. Mais on va le spécifier que vous avez quitté la salle, puisque vous étiez juge.

M. Pilet : C'est spécifié dans le compte rendu. C'est spécifié.

Mme la Présidente : D'accord, OK.

M. Pilet : C'est expliqué, mais dans le résultat...

Mme la Présidente : D'accord. Oui, mais c'est ça, c'est pareil, ne participe pas au vote ou s'abstient, c'est noté de la même façon. S'il n'y a pas d'autres remarques, je le mets aux voix.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du CCAS du 5 novembre 2025			
VOTE	Pour	15	
	Contre	/	
	Abstention	/	

3 – Contrat groupe d'assurance statutaire

Mme la Présidente : M. Severac, le contrat groupe d'assurance statutaire.

M. Severac : Nous n'avions pas pu passer cette question au précédent conseil d'administration parce qu'il fallait consulter la commission du personnel. Cela a été fait. C'est passé en conseil municipal la semaine dernière. Vous savez que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale propose une mission facultative d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux, par application de la loi du 26 janvier 1984. Ce contrat groupe d'assurance statutaire est quadriennal, enfin l'actuel s'achève le 31 décembre 2025. Ils ont fait un appel d'offres pour la mise en place d'un contrat d'assurance qui va se dérouler sur les quatre années qui viennent à compter du 1er janvier 2026. Après mise en concurrence par le CDG 31 par voie d'appel d'offres, c'est le groupement WILLIS TOWER WATSON courtier mandataire SNP assureur, qui est titulaire du contrat groupe permettant la couverture des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et les risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL à compter du 1er janvier. En fait, c'est le même groupement que précédemment et il n'y aura pas grand-chose qui change ni dans les taux qui restent bloqués pendant deux ans.

Mme la Présidente : Juste une explication, Philippe, peut-être. IRCANTEC et CNRACL. En fait, les fonctionnaires territoriaux qui travaillent jusqu'à 28 heures par semaine dépendent du régime IRCANTEC et au-delà de 28 heures par semaine jusqu'au temps complet, ils dépendent de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.

M. Severac : Les contractuels dépendent de l'IRCANTEC.

Mme la Présidente : Et les contractuels dépendent également de l'IRCANTEC, même s'ils sont à temps complet. C'est à partir de 28 heures hebdomadaires que se fait la bascule.

M. Severac : En fait, il n'y a pas grand changement avec ce que nous avions jusqu'au 31 décembre. Le coût de la régularisation pour le CCAS était assez minime, c'était de l'ordre de 189 € sur 2024. Nous vous proposons d'approuver l'adhésion à ce contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 31.

Mme la Présidente : S'il n'y a pas de questions, nous allons aborder le point suivant.

4 – Gratuité des professionnels-accompagnateurs lors du repas et du goûter des aînés

Mme la Présidente : Nous l'avons déjà évoqué lors des derniers CA et ça avait été validé notamment à la demande de Mme Cousteau, donc seront accueillis gratuitement et mangeront gratuitement les personnels qui accompagneront vos résidents qui participeront cette année au goûter des séniors. Là, par contre, il fallait que nous modifions notre règlement, l'objectif étant de modifier le règlement pour que nous puissions le mettre en œuvre pour les événements à venir. Il y a ce repas-là, mais c'est valable également pour ceux qui pourraient suivre. Mme Cousteau, vous aviez également parlé de l'EHPAD, mais manifestement l'EHPAD c'était beaucoup plus compliqué pour eux dans la mesure où ils n'ont pas le personnel nécessaire et suffisant le samedi pour assurer l'encadrement des résidents qui seraient susceptibles de pouvoir participer.

Mme Cousteau : À l'AJH, les deux salariés qui vont venir font leur journée de solidarité et accompagnent en plus.

Mme la Présidente : D'accord. C'est bien. Sachez que nous accueillons vos résidents avec plaisir sur nos animations, quelles qu'elles soient. Vous avez les tarifs, nous n'avons rien changé aux tarifs, nous avons juste rajouté cette possibilité d'accueil gratuit des encadrants.

M. Pilet : Par rapport à la possibilité de financer les professionnels qui accompagneraient des personnes de l'EHPAD, est-ce qu'il ne serait pas bien de le mettre dans le règlement intérieur, comme cela, nous n'y revenons plus, si cela se présente un jour ?

Mme la Présidente : C'est écrit.

Mme Lacoste : Ce sera la même ligne, en fait. Nous avons créé la ligne « professionnels accompagnateurs » avec la gratuité, qui renvoie à un petit 3 qui dit « *Pour permettre aux personnes en situation de handicap de venir et de participer aux manifestations.* »

Mme Cousteau : Toutes les personnes qui sont accueillies en EHPAD ne sont pas atteintes d'un handicap.

Mme Lacoste : Oui, mais du moment qu'il y a un accompagnateur... enfin pour nous, l'accompagnateur doit venir accompagner une personne qui, sans cette personne-là, sans l'accompagnateur, ne pourrait pas venir.

Mme Cousteau : Parce qu'il faudrait mettre les personnes qui...

Mme la Présidente : Qui nécessitent un accompagnement.

Mme Cousteau : Des personnes qui sont résidentes d'établissements...

Mme la Présidente : Qui nécessitent un accompagnement et qui, effectivement, sont résidentes d'établissements situés sur notre collectivité, sur notre territoire.

Mme Lacoste : Alors, on le change.

M. Pilet : Pas que, parce que je crois qu'à la commission nous disions : « *Les personnes qui sont en situation de handicap, mais pas en établissement, si elles ont besoin d'un accompagnement pour venir* », professionnel, nous sommes bien d'accord... Il faudrait trouver la formulation qui intègre tout ça.

Mme la Présidente : Il ne devrait pas y en avoir beaucoup, je suppose. Donc nous modifions cela sur la délibération. Je le mets aux voix avec les modifications évoquées. C'est bon pour tout le monde ? Parfait. C'est avec plaisir que nous recevrons...

Mme Cousteau : Merci à vous.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Gratuité des professionnels-accompagnateurs lors du repas et du goûter des aînés			
VOTE	Pour	15	
	Contre	/	
	Abstention	/	

5 – Clôture et modification de la régie CCAS

Mme la Présidente : Jusqu'à présent, il existait deux régies :
- Une pour les logements temporaires ;
- Une pour les jardins familiaux, les manifestations et les dons.

Pour simplifier la gestion des régies, depuis le mois de novembre les deux régies sont regroupées en une seule et donc c'est Mme Lourme que nous vous proposons de nommer comme régisseuse du CCAS et Mme Lidos sous régisseuse. S'il n'y a pas de questions, je le mets aux voix.

Mme Mourareau : C'est une information supplémentaire.

Mme la Présidente : C'est une information en plus, oui.

6 – Manifestations organisées par le CCAS en faveur des aînés

Mme la Présidente : Manifestations organisées par le CCAS en faveur des aînés, Mme Gosselin.

Mme Gosselin : Un petit retour sur le...

Mme la Présidente : Le bilan du salon Bien Vieillir, notamment.

Mme Gosselin : Je voudrais bien, mais je n'étais pas là cette semaine.

Mme la Présidente : Tu n'étais pas là au salon Bien Vieillir ?

Mme Gosselin : Je ne peux pas m'exprimer sur cette journée-là.

Mme la Présidente : Christine, ou Karine, ou moi, ou peu importe, ou M. Archidec, n'importe.

Mme Lidos : Le salon Bien Vieillir, il a eu lieu le 22 novembre. Il regroupait bien sûr la CARSAT, et nous avions fait venir aussi des associations fonsorbaises pour accompagner le bien vieillir, le vieillissement. Il y a eu, je vais vous le dire, 115 personnes. Nous avons eu un constat assez inférieur à l'année dernière. Apparemment c'était un constat général, la CARSAT a constaté ça sur Lévignac également, elle met ça sur les réformes en cours de la retraite. Nous sommes en train de faire une étude pour savoir comment nous pouvons l'organiser l'année prochaine, si nous l'organisons de la même façon ou si nous modifions certaines conditions. Nous ne savons pas encore. Nous avons proposé à la CARSAT d'intervenir sur une demi-journée, mais ils nous ont répondu que s'ils se déplaçaient c'était sur une journée entière. Nous en sommes là pour l'instant, nous allons réfléchir.

M. Severac : Qu'ils ne les mettent pas tous en même temps.

Mme Lidos : Oui, déjà. Ils nous ont conseillé éventuellement de l'organiser au printemps, mais alors ça serait au printemps 2027. À voir, il faut que nous le réfléchissions.

Mme la Présidente : Il faut trouver des partenaires également, avoir la certitude qu'ils viennent. Enfin, un planning, cela s'organise.

Mme Lidos : Et il y avait à peu près la moitié de Fonsorbais, 50 % de Fonsorbais, et les autres des gens extérieurs.

Mme la Présidente : Ce qu'il y a de sûr, c'est que ceux qui ont participé étaient contents d'être là et on dit qu'ils étaient prêts à revenir. Enfin, c'est vrai que cela fait une participation qui est relativement peu importante par rapport à ce que cela représente, notamment pour vous, les agents du CCAS qui avez été présents toute la journée, qui vous êtes relayés, etc., pour une manifestation qui, finalement, regroupe peu de participants. Donc à réfléchir, effectivement.

Mme Severac : Juste une petite remarque. Il y a des choses peut-être qu'il faut valoriser. Par exemple, la présence de TISSÉO. Je m'y suis arrêtée par hasard, et en fait ils faisaient la carte pastel sur place. Et cela aurait peut-être été intéressant de le savoir avant, parce qu'il fallait arriver avec une photo pour faire la carte pastel. Mais plutôt que d'aller à Toulouse pour la faire, c'était quand même très pratique.

Mme la Présidente : À travailler, effectivement, pour l'année prochaine, c'est-à-dire faire le bilan de ce qui a été celui de cette année et 2026 ou 2027, alors, si nous ne le faisons pas à l'automne.

M. Pilet : Excusez-moi, en termes de participation, il y avait combien de personnes à peu près ?

Mme la Présidente : Cela a été dit.

Mme Lidos : 115 personnes.

Mme la Présidente : Cela fait une participation qui est peu importante, en fait. Malgré le fait que les associations étaient là, la gym, etc., entre autres, oui, cela ne répond pas, manifestement, aux attentes ou bien les jeunes retraités sont déjà dans les associations, ils sont déjà très actifs.

Donc le repas des aînés, prévu le 10 janvier.

Mme Lidos : Au 17 décembre, il y a déjà 279 personnes inscrites. Le traiteur, est Nadia, nous en avions déjà discuté lors d'un dernier CA. Le DJ, c'est la même chose. La navette circulera ce jour-là, donc nous irons chercher les personnes qui ont des problèmes de mobilité et nous les raccompagnerons au moins à la fin du repas, parce qu'il y a des gens qui ont des rendez-vous à 14h30, à 15 heures, on ne raccompagne qu'à la fin du repas, nous ne faisons pas des navettes après l'entrée, après le plat.

Mme la Présidente : Et puis c'est un samedi quand même, donc les rendez-vous de 14h30 et 15 heures...

Mme Lidos : Un samedi, mais apparemment il y a des gens qui ont des rendez-vous, qui nous ont demandé de les ramener à partir d'une certaine heure. Nous avons dit qu'au moins à la fin du repas.

Mme Lacoste : C'est sur inscription la navette.

Mme Lidos : À l'inscription au repas, en même temps l'inscription pour le portage. Pour le transport, pardon.

Mme la Présidente : J'avais compris. C'est bon ? Donc il va y avoir du monde. Dans les 279, il y a vos résidents aussi ? Ils n'y sont pas encore ? Peut-être est-ce qu'il y aura des résidents en fauteuils ?

Mme Cousteau : Oui.

Mme la Présidente : Parce que cela nécessite, de fait, un petit peu plus de place, etc. Donc cela aussi, il va falloir l'appréhender.

Mme Cousteau : Un, deux. Un jour elle est en fauteuil, un jour...

Mme Lemire : Au moins deux.

Mme la Présidente : D'accord, OK. Il va falloir regarder cela de près.

7 – Informations diverses

Mme la Présidente : Sur les infos diverses, je ne sais pas si vous vous souvenez, le mois dernier, lors du dernier conseil d'administration, nous avons voté la protection sociale complémentaire santé. Et l'information que nous souhaitions vous donner était de savoir combien d'agents bénéficiaient des différentes participations proposées par la municipalité, à savoir la participation obligatoire c'est 15 € brut. En l'occurrence, sur le CCAS, il n'y en a pas qui sont concernés. Il y a un agent qui est concerné par... c'est en fonction du salaire :

- Il y a un agent qui est concerné par une participation à 17 € ;
- Cinq à 20 € ;
- Et il n'y en a pas à 25 €.

Nous sommes sur le milieu pour les six agents, sachant que le total pour la collectivité représente 33 000... enfin, je parle Mairie et CCAS, 33 696 €, ce qui n'est pas neutre.

Sur la navette municipale, 17 inscriptions avec comme moyenne de fréquentation :

- Le lundi, environ deux personnes ;
- Le mercredi, trois ;
- Le jeudi, quatre.

Est-ce que cela augmente régulièrement ?

Mme Lidos: Aujourd'hui, il y avait cinq personnes. Une dame qui a téléphoné ce matin, comme on pouvait la transporter, nous avons accepté.

Mme la Présidente : D'accord, OK.

Mme Lidos : Il y a du monde le mercredi et le jeudi, cela fonctionne bien. Le lundi, c'est un peu plu calme.

Mme la Présidente : Et de manière générale, les souhaits de destinations, c'est quoi ? Ce sont les courses, ce sont les consultations ?

Mme Lidos : Orthophoniste, radios, l'épicerie sociale et les courses.

Mme la Présidente : D'accord, OK. Donc c'est varié.

Mme Lidos : Oui, oui.

Mme la Présidente : Très bien. Et les gens sont contents ?

Mme Lidos : Oui

Mme la Présidente : Le retour du chauffeur ?

Mme Lidos : Content aussi. Il est gentil, donc il dépasse ses horaires des fois, il attend alors qu'il y en a certains qui tardent.

M. Severac : Il y a du monde à la caisse.

Mme Lidos : Oui, mais cela se passe bien. Je pense que Laurent est bien dans ce rôle-là, M. Cabrera.

Mme la Présidente : C'est bien, parfait.

Mme Lidos : Cela se passe très bien.

Mme la Présidente : Impeccable. Plan grand froid, nous en reparlons de façon systématique tous les ans avec la nécessité pour les administrés qui sont vulnérables ou les voisins de ceux-ci, ou les familles de ceux-ci, qu'ils veuillent bien se signaler et les signaler à la mairie, au CCAS ; de toute façon, nous avons la liste là, avec une quarantaine d'inscrits. En cas d'alerte grand froid, il est bien

évident que tous ces gens-là seront appelés par les agents, ou les élus, bref, ils seront appelés. Et nous allons relancer, comme nous le faisons tous les ans et comme nous le faisons au début de l'hiver, comme nous le faisons au début de l'été, « signalez-les, signalez-vous ».

Les ateliers de la Mosaïque.

Mme Lidos : Alors, les ateliers de la Mosaïque pour le premier trimestre 2026. Il y a deux points forts au niveau des ateliers proposés par la conférence des financeurs, c'est financé par le Conseil départemental. Il y a un atelier diététique qui a commencé lundi dernier et il y a également un atelier sport-santé qui va commencer demain et que nous avons organisé à la salle Le Square, dans la résidence séniors, pour pouvoir aussi essayer d'impliquer ces gens qui ne sont pas très mobiles pour l'instant et pas très ou du tout sportifs.
Nous continuons les ateliers informatiques. C'est organisé par un agent du service informatique et ensuite les ateliers réguliers avec des jeudis éphémères, avec toujours le foot en marchant, le partage de la galette en début 2026 et des ateliers découverte du ukulélé, de la bougie-thérapie. Et les ateliers parents-enfants durant les vacances scolaires, le mardi 24 février, jeudi 26 février et les 4 et 6 mars. Tout ça, ce sont des ateliers gratuits, donc si vous connaissez du monde, n'hésitez pas à nous les orienter et c'est pour, de façon générale, faciliter le lien social, la rencontre, et travailler sur la parentalité.

Mme la Présidente : Est-ce que vous avez posé la question à l'atelier couture de savoir s'il était en capacité de réaliser les gilets pour l'harmonie ?

Mme Lidos: Julie doit me contacter pour me dire un peu le modèle qu'elle voulait faire, parce qu'il nous faut quand même la technique.

Mme la Présidente : Je ne suis pas sûre qu'ils soient capables de faire un patron. Ils peuvent vous décrire ce dont ils ont besoin. Il y a une harmonie municipale dorénavant, et donc de les identifier ne serait-ce que par le port d'un gilet de couleur avec le logo de la Ville, le logo de la GAF aussi puisqu'ils appartiennent à l'association Graines d'artistes de Fonsorbes. Nous nous étions dit que cela serait bien peut-être qu'il soit fait dans le cadre de l'atelier couture. Ça crée aussi du lien.

Mme Lidos : J'aimerais bien savoir un peu le modèle. Elle devait me contacter, je pense qu'elle a oublié.

Mme la Présidente : Peut-être qu'en fait il faut passer directement, se mettre en lien avec...

Mme Lidos : L'harmonie.

Mme la Présidente : L'harmonie et celle qui dirige l'harmonie. Parce qu'elle nous a bien expliqué qu'il fallait que ce soit suffisamment large. Qu'ils soient à l'aise, etc., en fonction de l'instrument dont ils jouent.

Mme Lemire : Si c'est compliqué de faire un gilet, on peut faire une écharpe aussi, avec les couleurs.

Mme la Présidente : Ça peut être cela aussi. Une écharpe, effectivement...

Mme Lemire : Parce que si c'est pour identifier, c'est peut-être plus passe-partout qu'un gilet, ce qui me semble bien.

Mme la Présidente : Oui. Enfin, on avait pensé gilet ; Mais pourquoi pas une écharpe dans le sens où ça se porte sur un vêtement ou noir ou blanc, à eux de voir. Oui, ça peut être cela. L'idée étant de pouvoir les identifier. Qu'ils soient repérables, c'est l'harmonie de Fonsorbes.
À moins que vous n'ayez un point particulier à soulever, l'ordre du jour est fini, on va passer à ce qui relève de la Commission permanente. Oui, M. Pilet.

M. Pilet : Par rapport au congrès des maires de France, est-ce qu'il y a des éléments, des sujets qui ont été abordés qui peuvent concerner le CCAS ?

Mme la Présidente : Je pense que tout ce qui a été abordé concerne le CCAS, notamment tout ce qui concerne les aspects financiers, les difficultés des collectivités territoriales ; puisque le CCAS, de par le fait qu'il est subventionné très majoritairement par la commune, ce qui a été évoqué, oui, ce sont les difficultés financières des communes et le fait qu'aujourd'hui c'est compliqué, mais la situation budgétaire nationale ne peut faire qu'aggraver la situation des communes. Puisque, bien tendu, nous sommes tous très dépendants des dotations de l'État, et s'il y a moins de dotations, il y a moins d'argent dans les caisses. S'il y a moins de subventions, d'autres collectivités comme la Région, et c'est le cas, le Département, et ça va être le cas, bien entendu cela a un retentissement sur les investissements que nous pouvons porter et sur les choix qui vont s'imposer à nous demain. Donc il y a une grosse inquiétude de la part de l'AMF, l'Association des maires de France, et cela a été relayé dans les discours à la fois par le président Lisnard qui est chez les Républicains, donc de droite ; mais également de la même manière, et les propos sont identiques, André Laignel, qui est le premier vice-président et qui, lui, est socialiste. Les inquiétudes sont partagées sur le devenir des collectivités et les restrictions budgétaires qui vont s'imposer à nous, avec des choix que peut-être certains d'entre nous vont devoir faire. Quid de certains services publics ? Jusqu'où va-t-on pouvoir aller ? Qu'est-ce que nous allons pouvoir porter ou ne plus porter ? Enfin, j'ose espérer que nous n'en arriverons pas là, mais la crainte est réelle. Et nous voyons qu'il y a des communes, des petites communes, qui sont en grande, grande difficulté. Mais vous devez connaître ça également dans le milieu médicosocial, avec les difficultés financières qui sont les vôtres et les robinets qui ont tendance à se fermer.

Mme Cousteau : Les conditions sont exactement les mêmes.

Mme la Présidente : Oui. Oui.

Mme Cousteau : Avec des associations qui ont même des budgets négatifs, à taux directeur négatif pour 2026.

Mme la Présidente : Oui. Oui. De grosses inquiétudes.

La séance est levée à 18h48

La Secrétaire de séance,

Mme Sophie COUSTEAU

CCAS DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Mme la Présidente du CCAS

Mme Françoise SIMÉON